MC. Avec vous pour la vie.

# en marche

Bimensuel
N° 1705
1er décembre 2022

Bureau de dépôt Liège X - P701300

© AdobeStock

## Informatisation : un plus pour les patients ?

PAGE 6

Technologies

### La digitalisation favorise-t-elle les droits du patient ?

Il y a vingt ans entrait en vigueur la loi sur les droits du patient. Depuis, le secteur des soins de santé s'est numérisé. Quel impact les dossiers médicaux informatisés et les plateformes de partage de données médicales ont-ils eu sur ces droits ?

PAGE 6

© Adobestock

Habitat

### Une maison qui respire

Tout logement a besoin de changer d'air régulièrement. C'est dans l'intérêt de ses occupants, ainsi que du bâtiment.

PAGE 7

Seniors

### Quelles maisons de repos pour demain ?

Face au vieillissement de la population, le besoin de places en maison de repos est appelé à augmenter de manière exponentielle. Comment favoriser des structures qui soient d'abord et avant tout des lieux de vie ?

PAGE 5

Harcèlement scolaire

### Regarder, parler ou se taire

Au moins un enfant sur dix serait victime de harcèlement scolaire. Ce phénomène existe dans tous les milieux et dépasse aujourd'hui l'école avec l'utilisation des réseaux sociaux. En parler reste le meilleur moyen d'amorcer un changement.

PAGE 9

Conseils juridiques

# Avant de partir pour un long voyage à l'étranger

**Partir en vacances quelques semaines, c'est assez courant. La plupart des gens sont habitués et savent comment s'organiser. Mais pour un voyage ou un séjour de plusieurs mois à l'étranger, c'est autre chose. Voilà à quoi il faut être attentif. Et quelles sont les démarches à faire.**

© BELPRESS

Le voyageur a intérêt à vérifier s'il est couvert par l'assistance médicale à l'étranger de sa mutualité dans le cadre de l'assurance complémentaire.

**Avant le départ, le voyageur doit vérifier s'il peut garder :**

- son domicile en Belgique,
- le remboursement de ses soins de santé,
- ses allocations sociales éventuelles (chômage, indemnités d'incapacité de travail, aide du CPAS, etc.).

Cet article concerne le voyageur-touriste qui part pour un tour du monde ou séjourne plusieurs mois à l'étranger. Pas la personne qui voyage pour le travail ou pour les études.

## Garder un domicile en Belgique

Si le voyage dure maximum 1 an, le voyageur peut rester domicilié à son adresse en Belgique. Il doit remplir 3 conditions.

1. Fixer la durée de son voyage. Elle ne doit pas dépasser 1 an. Elle peut être renouvelée 1 fois.
2. Déclarer son départ à la commune et informer de la durée de son voyage, sauf si c'est moins de 3 mois.
3. Pouvoir revenir dans son logement à tout moment. Soit parce que les autres membres de sa famille y habitent encore soit parce que le logement est inhabité mais meublé et pas loué.

Si le voyageur remplit toutes ces conditions, il conserve son domicile mais la commune indique dans le registre qu'il est "temporairement absent".

Si le voyageur ne déclare pas son voyage de plus de 3 mois à la commune, il risque d'être radié : la commune le désinscrit de son adresse.

## Remboursement des soins de santé

Les soins de santé reçus à l'étranger peuvent être remboursés par la mutualité, à certaines conditions. D'abord, le voyageur doit être en ordre de cotisations à l'assurance soins de santé obligatoire. S'il ne cotise plus via un travail ou une allocation sociale (chômage, etc.), il peut s'inscrire comme personne à charge d'une personne qui paye des cotisations (à certaines conditions) ou payer des cotisations personnelles.

Le voyageur a alors droit au remboursement de ses soins de santé, même s'il n'est plus domicilié en Belgique (à certaines conditions). Ensuite, le remboursement des soins dépend du pays où le voyageur est soigné et des soins reçus. En Europe, tous les soins nécessaires sont remboursés via la mutualité. Mais les montants remboursés dépendent des tarifs du pays où le voyageur a reçu les soins.

Le voyageur doit demander sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à sa mutualité avant de partir dans un pays de l'Union européenne, en Suisse, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein, en Macédoine du Nord ou en Australie. Les membres de la MC peuvent aussi la trouver sur l'app Ma MC. D'autres pays exigent un document spécifique (1).

Le voyageur a aussi intérêt à vérifier s'il est couvert par l'assistance médicale à l'étranger de sa mutualité dans le cadre de l'assurance complémentaire. A la MC, le jeune voyageur qui bénéficie d'allocations familiales est couvert par Mutas dans le monde entier, peu importe la durée du séjour récréatif. Toutefois, l'intervention se limite à 3 mois à partir du 1er jour des soins. Les autres voyageurs sont couverts par Mutas aux mêmes conditions en Europe centrale et de l'ouest ainsi que dans les pays et les îles bordant la méditerranée. La liste complète des pays couverts et toutes les informations se trouvent sur mc.be/mutas.

Le voyageur qui n'est pas couvert par l'assistance médicale à l'étranger ou qui souhaite une plus grande couverture (par exemple : annulation, perte de bagages, etc.) peut prendre une assurance voyage auprès d'une compagnie d'assurance. Un conseil : comparer les offres pour choisir l'assurance la mieux adaptée en fonction de ses besoins, de la durée probable du séjour, etc.

## Les allocations sociales

Généralement, il faut résider en Belgique pour recevoir des allocations sociales en Belgique. Toutefois, il est possible de partir en vacances pendant une certaine durée, tout en gardant ses allocations. Cette durée est différente pour chaque allocation. Par exemple, 24 jours par an pour le chômage et 29 jours par an pour la Grapa. Mais pendant un long voyage, le voyageur risque de voir ses allocations supprimées. Cela dépend de chaque type d'allocation. Avant de partir, il est conseillé de se renseigner auprès de l'organisme qui paie l'allocation pour savoir quelles sont les règles à respecter et les démarches à faire. Par exemple, la personne qui perçoit des indemnités de la mutualité doit obtenir l'autorisation préalable du médecin-conseil avant de partir en dehors de l'Union européenne.

À noter que le pensionné peut conserver sa pension de retraite et/ou de survie tout en vivant à l'étranger. Pour cela, il doit en informer le Service fédéral Pensions 2 mois avant son départ par lettre signée.

## Pour les travailleurs

Faire une pause au travail pour voyager peut avoir des conséquences sur les droits sociaux. En effet, pendant cette absence, le voyageur ne paie pas de cotisations de sécurité sociale. Il risque d'avoir moins de droits sociaux après son voyage. Par exemple, il aura moins de jours de congés payés l'année d'après.

Le voyageur peut garder certains droits s'il prend un congé pour son voyage. Cela dépend du type de congé (congé sans solde, congé parental, crédit-temps, etc.). Les règles sont différentes pour chaque congé et pour chaque droit social. Le voyageur peut se renseigner auprès du service du personnel de son entreprise ou de l'Onem.

De plus, le voyageur peut garder ses droits sociaux à certaines conditions. Par exemple :

- Pour l'assurance soins de santé : payer des cotisations "personnelles".
- Pour le chômage : recevoir des allocations de chômage au moins 1 jour avant de partir et se réinscrire au chômage au plus tard 3 ans après ce jour.
- Prendre un crédit-temps avec allocations payées par l'Onem : l'Onem paie les cotisations de sécurité sociale.

// AUDREY LIGOT, JURISTE À L'ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Plus d'infos sur droitsquotidiens.be

(1) Se renseigner auprès de sa mutualité à ce propos avant le départ.

Volontariat

# Les possibilités de défraiements

**Nombre de projets et d'activités ne pourraient être menés à bien sans l'engagement de personnes de manière volontaire. Mais pour que les dépenses consenties dans le cadre d'une activité bénévole ne soient pas un frein à l'engagement, les associations peuvent intervenir dans ces frais. La loi fixe toutefois des règles et des limites.**

© AdobeStock

**Le volontariat est par nature un acte gratuit.** Et il n'existe aucune obligation pour une association ou une organisation de verser des indemnités de défraiement aux volontaires actifs en son sein. D'ailleurs, de nombreuses associations n'en ont tout simplement pas les moyens. Néanmoins, si une organisation décide de le faire, elle a le choix entre deux options : rembourser les frais réels encourus par le volontaire ou lui octroyer un remboursement forfaitaire.

> Au défraiement forfaitaire, il est possible d'ajouter 2.000 kms de frais de déplacement remboursés en frais réels.

## Le remboursement des frais réels

Dans ce cas, le volontaire remet à l'organisation des notes de frais reprenant les activités qui justifient le remboursement des frais et leur date. Il joint les pièces justificatives nécessaires : factures, tickets de caisse, billets de train, relevés des indemnités kilométriques... Il n'y a pas de plafond à respecter. L'association ne doit faire aucune déclaration ni à l'ONSS ni au fisc mais elle doit tenir une comptabilité rigoureuse car elle doit pouvoir démontrer le caractère raisonnable de la dépense et sa nécessité dans le cadre des activités de l'organisation. Le volontaire, quant à lui, ne doit rien mentionner dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.

## Le remboursement forfaitaire

Dans ce système, le volontaire ne doit pas apporter des preuves de ses dépenses puisque l'association lui verse une somme forfaitaire. Toutefois, il ne faut en aucun cas dépasser 2 plafonds : 36,84 euros par jour et 1.473,37 euros sur l'année 2022 (1). Ces montants sont des maxima. L'organisation n'est jamais obligée de rembourser le volontaire jusqu'au plafond légal.

Si les limites sont respectées, il n'y a aucune cotisation sociale à payer et le volontaire n'a rien à mentionner dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Attention : les plafonds s'appliquent à la totalité des activités que le volontaire preste durant une année. En d'autres mots, le cumul des indemnités forfaitaires perçues dans plusieurs associations ne peut excéder les montants mentionnés. En cas de dépassement d'1 ou des 2 plafonds, le volontaire doit pouvoir justifier l'ensemble de ses frais. S'il ne peut pas le faire, il perd sa qualité de volontaire. Il y aura requalification possible, soit comme salarié, soit comme indépendant. Le montant touché sera donc soumis aux cotisations sociales et à l'impôt des personnes physiques.

À noter qu'un plafond annuel plus élevé - 2.705,97 euros (montant 2022) - s'applique à certaines catégories de volontaires :

- Du secteur sportif (entraîneur, professeur, coach, arbitre, membre du jury, steward...). Toutefois, le volontaire qui perçoit une allocation de sécurité sociale ou d'aide sociale ne peut pas dépasser le plafond standard.
- Qui exercent des gardes de jour/de nuit chez des personnes.
- Qui assurent le transport médical non urgent de patients couchés (depuis ou vers un site hospitalier).

## Une combinaison limitée aux frais de déplacement

Au cours d'une même année, un volontaire ne peut bénéficier que d'un seul régime de remboursement : frais réels ou forfait. S'il est actif dans plusieurs associations, il doit veiller à être défrayé de manière identique partout. Le seul cumul possible concerne les frais de déplacement. Au défraiement forfaitaire, il est possible d'ajouter 2.000 kms de frais de déplacement remboursés en frais réels. S'il s'agit d'une activité bénévole de transport régulier de personnes, il n'y a pas de limitation du nombre de kms remboursés en frais réels.

Les frais de déplacement en voiture et à vélo sont généralement remboursés suivant des barèmes. Mais l'organisation peut décider d'octroyer un montant inférieur.

- En voiture : 0,4170 euro par km (jusqu'au 30 juin 2023, montant indexé annuellement le 1er juillet).
- À vélo : 0,24 euro par km.

En transport en commun : le remboursement se fait sur la base des billets.

// JD

Source : Plate-forme francophone du volontariat : levolontariat.be

(1) Les montants sont valables jusqu'au 31 décembre 2022. Ils seront indexés au 1er janvier 2023 mais le gouvernement fédéral n'a pas encore communiqué les montants qui seront en vigueur l'an prochain.

Hôpitaux

# Des médicaments essentiels à charge des patients

**Anesthésiques, désinfectants et antiseptiques, anti-douleurs et autres médicaments administrés sous perfusion… Une récente étude de la MC montre que certains médicaments essentiels administrés au patient lors d'une hospitalisation d'au moins une nuitée lui sont entièrement facturés. La mutualité plaide pour une révision du remboursement des médicaments dans le cadre d'une hospitalisation.**

**La facturation des médicaments délivrés** par les pharmaciens hospitaliers est pour le moins complexe : elle diffère selon que le patient est traité en ambulatoire (en hôpital de jour) ou qu'il doit passer au moins une nuit à l'hôpital (hospitalisation dite "classique"). Là où les médicaments délivrés en ambulatoire sont facturés à l'assurance soins de santé par unité et par médicament délivré, ceux administrés au cours d'une hospitalisation classique sont remboursés en partie de façon forfaitaire et pour d'autres à l'unité. Dans ce cadre, l'hôpital reçoit un montant forfaitaire par admission, indépendamment de la consommation de médicaments. Par définition, tous les types de médicaments sont contenus dans ce forfait, sauf exception comme par exemple les médicaments pour maladies rares ou les antitumoraux. Par ailleurs, le ticket modérateur (la partie qui reste à charge du patient une fois que l'assurance soins de santé a remboursé sa part, NDLR) pour les médicaments remboursés dans le cas d'une hospitalisation classique représente 0,62 euro par jour d'hospitalisation, indépendamment du nombre de médicaments consommés ou délivrés. Or, le dernier baromètre hospitalier de l'Agence intermutualiste (AIM) (1) montre que les patients doivent encore s'acquitter de sommes importantes pour des frais de pharmacie hospitalière, en plus du ticket modérateur.

**L'an dernier, 449.366 membres MC qui ont dû passer plus d'une nuitée à l'hôpital ont dû payer eux-mêmes 25,8 millions d'euros pour des médicaments non remboursés.**

## 42 euros de suppléments en moyenne

Interpellé par ce constat, le service d'études de la MC s'est penché, d'une part, sur la nature des médicaments non remboursés aux membres de la mutualité lors d'une hospitalisation "classique", et d'autre part sur les coûts que ce type de médicaments représentaient pour le patient. En 2021, 91 % des membres MC hospitalisés au moins une nuitée se sont vus administrer un ou plusieurs médicaments non remboursés et ont vu leur facture augmenter. Or, il s'agit parfois de médicaments essentiels, d'une importance thérapeutique vitale pour une prise en charge efficace du patient à l'hôpital : plus de la moitié de ces coûts (59 %) sont générés par des médicaments administrés sous injection ou perfusion.

L'an dernier, 449.366 membres MC qui ont dû passer plus d'une nuitée à l'hôpital ont dû payer eux-mêmes 25,8 millions d'euros pour des médicaments non remboursés. Un chiffre toutefois moins important que les années précédentes, les mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire ayant eu un impact sur l'activité hospitalière. Le coût par patient et par admission était en moyenne de 42 euros. Pour la moitié de ces admissions, le montant facturé a été inférieur ou égal à 21 euros mais, pour 5 % d'entre elles, le montant est grimpé au-delà des 136 euros.

## Anesthésiques et désinfectants

Si l'on se penche de manière plus détaillée sur la répartition des coûts en fonction du type de médicaments, on constate que 12 % concernent les anesthésiques (utilisés tant pour l'anesthésie locale que générale), et 9 % les antiseptiques et désinfectants (utilisés par exemple pour la désinfection des plaies, des muqueuses ou de la peau avant ou après une opération). Les médicaments utilisés dans le cadre de thérapies cardiaques (agissant sur le système cardio-vasculaire, comme l'éphédrine ou l'épinéphrine) viennent compléter le podium (7 %), suivis de près (6 %) par les substituts sanguins et les solutions de perfusion (produits ajoutés dans les perfusions comme les électrolytes ou le glucose). Autant de préparations pharmaceutiques dont la personne hospitalisée peut difficilement se passer, selon la raison de son séjour.

En dehors de ce classement, d'autres médicaments non remboursés semblent pourtant essentiels au patient durant son hospitalisation, selon le service d'étude de la MC : les analgésiques et anti-douleurs (comme le Dafalgan®), anti-nauséeux et anti-inflammatoires par voie intraveineuse (Ibuprofen®) administrés en hospitalisation classique entrent notamment dans cette catégorie, tout comme les liquides servant à dissoudre ou diluer des médicaments.

Pour le service d'étude de la MC, il n'est pas acceptable que ce type de thérapie médicamenteuse ne soit pas prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AO). Les chercheurs plaident pour un meilleure définition des médicaments dit "courants" repris dans le BMF et préconise que les médicaments essentiels dans le cadre de soins administrés à l'hôpital soient inclus dans le "forfait médicaments". Cela permettrait non seulement au patient admis à l'hôpital de bénéficier d'une plus grande sécurité tarifaire concernant le coût des médicaments, mais encouragerait également une utilisation rationnelle de ce type de médicaments dans les hôpitaux.

// JULIEN MARTELEUR

(1) "Baromètre hopitalier : Inventaire des montants facturés au patient pour des séjours en hôpital général et universitaire", F. De Wolf, L. Bruyneel & al., AIM, mai 2022

© Adobestock

À suivre

# Vendre la sobriété

**Crise énergétique, économique, environnementale, sont les symptômes d'un système à bout de souffle. L'occasion de déconstruire notre modèle de consommation et ce qu'il symbolise pour nous, plaident philosophes, sociologues et économistes dans un hors-série fouillé et passionnant du magazine *Sciences humaines*.**

© Belgaimages

Au Moyen Âge, un individu croisait entre 200 à 300 objets au cours d'une vie. Aujourd'hui, un ménage européen en possède en moyenne 10.000. Et dans certains foyers américains, on peut en dénombrer jusqu'à 300.000 ! (1) Un enfant possède en moyenne 200 jouets, mais n'en utilise régulièrement qu'une douzaine… Mais comment ces objets ont-ils pris une telle place dans nos vies ? Pourquoi y consacrons-nous autant de temps et d'énergie ?

Quand nous consommons, analysent les experts, nous ne cherchons pas seulement à atteindre un certain confort matériel. Acheter nous permet d'affirmer notre statut, suivre la mode ou, au contraire, afficher notre singularité. En 2010, le constructeur automobile indien Tata sort la voiture la moins chère du monde. Mais le côté "bon marché" de ce modèle, vendu 100.000 roupies (1.700 euros), déplait aux consommateurs de la classe moyenne. Flop commercial total…

J'achète donc je suis, résume Benoit Heilbrunn, professeur de marketing et auteur de "La consommation et ses sociologies" : *"Au-delà du simple fait de posséder, la consommation nous expose à une myriade d'objets qui fonctionnent comme un langage permettant de s'exprimer"* (2). Les historiens font remonter les prémices de la société de consommation au tournant du 17e et du 18e siècle. Pour Heilbrunn, il existe un lien étroit à cette époque entre l'avènement du consumérisme et l'apparition de la notion d'identité : *"À une société aristocratique fondée sur le rang, dans laquelle chacun occupe une place en fonction de sa naissance, s'est substituée une société démocratique dans laquelle chacun doit construire son identité pour se forger une place et exister."*

## Le dernier iPhone ne fait pas le bonheur

"Parce que je le vaux bien", "Source éternelle de jeunesse", "Elle n'est pas belle la vie ?", "Se réinventer chaque jour"… La publicité ne vend pas seulement des produits, elle promet du bien-être, de la puissance, la beauté éternelle… Si consommer répond à un besoin de s'affirmer comme individu, de nombreux observateurs y voient une quête quasi existentielle dans laquelle la consommation aurait remplacé la religion pour donner un sens à nos vies. Une quête vouée par essence à l'échec, car nos achats ne pourront jamais nous offrir le bonheur vanté par les slogans…

Ne nous arrive-t-il jamais d'acheter sous le coup d'une impulsion ? Pour tuer l'ennui, calmer une angoisse ou combler un vide ? Et lorsque nous obtenons ce que nous désirons, la satisfaction est souvent de courte durée avant que nous ne désirions un nouveau produit, qui nous rendra toujours plus jeune, performant, distingué… Il faut déconstruire l'imaginaire de la consommation, défend Benoit Heilbrunn. Pour ce spécialiste du marketing, c'est la sobriété qui mériterait une bonne campagne de publicité ! Consommer moins, c'est se donner plus de temps pour soi et ses proches, pratiquer un sport, faire du volontariat, etc. Autant d'activités qui ont, elles, un impact avéré sur notre bonheur : *"Il faut que chacun d'entre nous réalise l'intérêt et le plaisir qu'il peut trouver à changer son rapport à la possession, au travail, au temps."*

## Un enjeu collectif

Dans son dernier rapport, le GIEC souligne le caractère incontournable de la sobriété dans la lutte contre le dérèglement climatique. Consommer mieux – local, éthique, bio, etc. – ne suffit plus, il faut consommer moins. Parmi les solutions pour limiter le réchauffement climatique et ses conséquences les plus désastreuses, les experts du Giec pointent pour la première fois la nécessité de réguler la publicité. *"Tant que la prospérité des entreprises qui s'adressent aux consommateurs continuera de dépendre des quantités vendues, les velléités de tendre vers une consommation plus sobre, voire vers une certaine déconsommation, se heurteront à l'énergie déployée pour entretenir le 'vouloir d'achat'"*, analyse Philippe Moati (3), professeur d'économie à l'université Paris-Cité et cofondateur de l'observatoire Société et Consommation.

Selon une étude récemment présentée sur *The Conversation*, le consommateur responsable souffre encore de stéréotypes négatifs. Il serait perçu, au choix, comme un intégriste, un ermite, un rabat-joie ou un snob. *"Les injonctions culpabilisantes pour mieux consommer n'ont pratiquement aucun impact sur nos comportements"*, observe Benoit Heilbrunn, pour qui il faut déconstruire collectivement la place que la consommation occupe dans nos structures sociales, politiques et économiques. Comment repenser notre modèle économique centré sur la croissance ? Comment réduire la consommation globale tout en garantissant à chacun un accès équitable au bien-être essentiel, à un logement et une alimentation de qualité, etc. ? Comment rendre la sobriété désirable ? Répondre à ces questions complexes nécessitera bien de faire appel à toutes les ressources de notre intelligence collective. L'enjeu est de taille : à force de consommer les ressources limitées de notre planète, cette sobriété pourrait bien s'imposer à nous de manière beaucoup plus brutale.

// SANDRINE WARSZTACKI

**>> "Repensons la consommation", *Sciences Humaines*, les Grands dossiers n°68, septembre-novembre 2022**

(1) "Empire of things", Penguin Books, Fran Trentmann, 2017
(2) "Comment la consommation a envahi nos vies", Benoit Heilbrunn, *Sciences Humaines* n°68, 2022
(3) "Les plateformes, stade ultimes de l'hyperconsommation ?", P. Moati, *Sciences Humaines* n°68, 2022
(4) "Le consommateur responsable souffre encore d'une image trop négative", G. Séré de Lanauze et J. Lallement, *The Conversation*, septembre 2022

## en bref

### >> Indexation des prestations sociales

En raison de la forte inflation, les allocations sociales et les pensions seront indexées de 2 % en décembre, pour la 6e fois cette année (soit une hausse de 12% en un an). L'indexation des salaires a lieu le mois qui suit dans le secteur public (donc en janvier prochain). Dans le secteur privé, les modalités de l'indexation des salaires varient selon les secteurs. Le plus souvent, c'est une fois par an, soit en janvier ou en juillet.

### >> 2 mois de plus pour payer ses impôts

En raison de la crise énergétique, le gouvernement fédéral a porté le délai de paiement de 2 à 4 mois pour l'exercice d'imposition 2022 (revenus 2021). Ce nouveau délai est déjà repris dans l'encadré bleu pour les avertissements-extraits de rôle envoyés depuis le 14 novembre. Pour ceux envoyés avant, le report s'applique aussi. Il n'y a rien à faire pour l'obtenir. En cas de difficultés de paiement, il est toujours possible de demander un plan de paiement via MyMinfin (en ligne) ou en écrivant à l'un des infocenters du SPF Finances.

### >> Visiter le dentiste

Consulter le dentiste une fois par an permet aux adultes de bénéficier d'un meilleur remboursement de certains soins dentaires l'année suivante. En raison de la crise liée au Covid-19, cette condition a été assouplie. Pour ne pas être pénalisé financièrement en 2023, il faut avoir consulté le dentiste au moins une fois en 2021 ou en 2022. Même chose pour le détartrage (normal). Le remboursement sera diminué de moitié en 2023 si aucune visite du dentiste n'a eu lieu en 2021 et en 2022. Il n'est pas trop tard pour prendre un rendez-vous avec son dentiste d'ici la fin de l'année si l'on ne l'a pas consulté depuis au moins deux ans !

### >> Un jour de maladie sans certificat

Depuis le 28 novembre, le travailleur n'est plus obligé de transmettre un certificat médical à son employeur pour un seul jour d'incapacité de travail ou pour le premier jour d'une incapacité plus longue. Cette dispense est possible trois fois par an. Les entreprises de moins de 50 travailleurs peuvent déroger à cette nouvelle loi à condition que l'exigence d'un certificat médical même pour un jour d'absence soit explicitement prévue come dérogation à la loi dans le règlement de travail ou par convention collective du travail.

### >> Covid long

Les patients souffrant d'un Covid long peuvent bénéficier d'une prise en charge et d'un plan de traitement élaboré par leur médecin traitant, avec le remboursement d'éventuels traitements de kinés, logopèdes ou psychologues notamment. À partir de ce 1er décembre, les soins neuropsychologiques seront intégrés dans la liste des frais de santé remboursés. Beaucoup de patients atteints de Covid long souffrent en effet de problèmes de concentration ou de mémoire. Les soins d'ergothérapie de seconde ligne, en hôpital par exemple, seront aussi remboursés.

# On ne passe pas au numérique du jour au lendemain

**La digitalisation a explosé durant la crise sanitaire jusqu'à devenir parfois la seule porte d'entrée pour accéder à des services de base. Avec pour conséquence, l'exclusion d'une partie importante de la population qui n'est pas à l'aise ou n'a pas accès au numérique. Ce qui les prive d'informations et de services nécessaires dans la vie de tous les jours...**

Documents à compléter sur Internet, certificats à consulter sur une application mobile, réservations et rendez-vous à prendre en ligne, données et dossiers personnels à consulter via la carte d'identité électronique, transferts bancaires à effectuer via l'ordinateur ou le smartphone, informations à demander par mail... Le numérique a envahi notre quotidien au point qu'il devient quasi incontournable pour toutes sortes de démarches, de communications et d'informations. Or, près d'un ménage à faible revenus sur trois ne dispose pas de connexion internet à la maison. Et 40 % de la population belge a de faibles compétences numériques. Un pourcentage qui grimpe à 75 % chez les personnes avec des faibles revenus et un niveau de diplôme peu élevé, d'après le baromètre inclusion numérique 2021 de la Fondation Roi Baudoin.

*"On dit oui au numérique, mais non au tout au numérique"*, lance Altéo qui mène actuellement une campagne de sensibilisation intitulée *"On ne passe pas au numérique du jour au lendemain"*. Le mouvement social des personnes malades, valides et handicapées résume ses revendications par 3 A : le droit à une information et à des services numériques Adaptés et accessibles, le droit à une Alternative au tout numérique (téléphone, guichet, document papier) et le droit à être Accompagné et formé à l'utilisation du numérique. L'alternative numérique ne doit être ni discriminante, ni plus onéreuse pour l'usager !

> *"On dit oui au numérique, mais non au tout au numérique"*, lance Altéo.

Ces deux derniers mois, Altéo a sillonné la Wallonie avec un cube numérique. Le public était invité à tester des épreuves numériques de façon ludique. Objectifs ? Sensibiliser un maximum de personnes au quotidien des personnes en difficulté numérique, recenser les problèmes vécus par tout un chacun et recueillir les besoins pour une meilleure accessibilité au numérique. Tout le matériau récolté dans le cadre de cette campagne ainsi qu'un cahier de revendications seront relayés auprès du gouvernement fédéral d'ici la fin de l'année. À suivre donc. // JD

**>> Plus d'infos : altéoasbl.be • 02 246 42 26**

© Adobestock

# Post-partum : les mamans déchantent

**Une grande majorité de femmes (62 %) déclarent la période de post-partum difficile à vivre. Les mamans ont surtout besoin d'une aide-ménagère (45 %) et de la présence de leur partenaire (42 %). Des résultats qui ressortent du baromètre 2022 de la Ligue des familles.(1)**

© Adobestock

Assurer le ménage, se charger des courses, préparer le repas, prendre soin d'un nourrisson, tout en étant en convalescence est le lot de nombreuses femmes qui viennent d'accoucher. Viennent s'ajouter les sentiments de solitude et de culpabilité qui rendent cette période compliquée, parfois ingérable pour la plupart d'entre elles. La Ligue des familles consacre dans son baromètre des parents 2022, réalisé avec l'institut de sondage Ipsos, un chapitre sur les semaines qui suivent l'accouchement. Résultats : six mamans sur dix ont trouvé la période post-portum difficile.

Selon l'analyse de la Ligue, les deux parents et surtout les mères, n'ont pas été suffisamment préparés aux difficultés liées à l'après-accouchement (allant de trois mois à deux ans) : *"Il peut y avoir des pertes de sang, des difficultés liées à l'allaitement, des montagnes russes au niveau hormonal. Mais comme la maternité est complètement encensée et liée au bonheur absolu, les femmes tombent des nues car elles ne ressentent pas exactement ce que la société leur dit qu'elles devraient ressentir, c'est-à-dire être dans un bonheur absolu avec leur enfants en ayant récupéré leurs corps d'avant"*, rapporte Lola Galer, chargée d'étude et d'action à la Ligue des familles. (2)

Des pistes de solutions concrètes sont avancées par la Ligue pour soutenir les parents et lever les tabous : le recours au service d'une aide-ménagère (nettoyage, courses, repas) ainsi que l'allongement du congé de paternité/coparentalité. Un soutien de l'entourage et la visite régulière d'une sage-femme font également partie des besoins exprimés par les répondantes. La Ligue rappelle également qu'il est essentiel de permettre aux enfants d'évoluer dans une société où les mères sont soutenues et accompagnées durant le post-partum. Cela ne peut être possible sans l'investissement des pères/coparents dès la naissance, dans l'éducation et les soins de leurs enfants en vue d'une coparentalité égalitaire et partagée sur le long terme.

// SSo

(1) "Le Baromètre des parents 2022", La ligue des Familles, liguedesfamilles.be, novembre 2022

(2) "Baromètres des parents : 6 mamans sur 10 trouvent la période après l'accouchement difficile", M-L. Mathot, rtbf.be, novembre 2022

# Environnement : les supermarchés peuvent mieux faire

**Que font les supermarchés pour promouvoir une alimentation plus végétale et des aliments produits durablement ? Comment luttent-ils contre la déforestation et le gaspillage alimentaire ? Une étude menée auprès de Colruyt, Delhaize, Carrefour, Aldi et Lidl, représentant ensemble plus de 80 % du marché belge, apporte des réponses mitigées.**

Pour l'instant, les supermarchés font principalement porter la responsabilité des choix alimentaires durables sur les citoyens, même si certaines initiatives vont dans la bonne direction. Pourtant, les grandes surfaces ont un impact majeur sur ce que nous mangeons au quotidien. L'étude Superliste, menée par le *think tank* néerlandais Questionmark, avec notamment le soutien de Test Achats et *Bond Beter Leefmilieu*, a vérifié l'assortiment, l'aménagement, les promotions et les politiques internes des magasins. Les résultats démontrent que les supermarchés ratent de nombreuses occasions d'encourager une alimentation plus végétale et durable.

Manger moins de viande et plus d'aliments végétaux est une étape cruciale pour réduire l'impact environnemental de notre alimentation. Pourtant, 2 plats cuisinés sur 3 contiennent de la viande ou du poisson, 1/3 sont végétariens et seuls 4 % sont vegan. *"Les supermarchés disposent de leviers cruciaux pour accélérer le passage à une alimentation plus végétale,* déclare Heleen De Smet, de *Bond Beter Leefmilieu. Via l'aménagement du magasin, les recettes qu'ils recommandent et les promotions qu'ils organisent, les possibilités sont nombreuses."*

Les supermarchés ne garantissent pas que l'ensemble de leur assortiment soit produit de manière durable. Les consommateurs doivent donc chercher proactivement les produits durables au sein d'une gamme d'aliments, si une alternative est proposée. Les grandes surfaces ont également peu développé de plans d'action pour réduire le risque de déforestation et de conversion des terres dans la chaîne d'approvisionnement. Elles commencent à prendre des mesures pour lutter contre le gaspillage et les pertes alimentaires, mais il y a un manque des définitions claires et d'objectifs mesurables.

© Adobestock

Charlotte Linnebank, directrice de Questionmark, affirme que *"le monde réclame à grands cris une production et une consommation alimentaires plus durables. Les supermarchés ont à la fois la possibilité et la responsabilité de jouer un rôle majeur dans ce domaine. L'enquête Superliste offre aux supermarchés un aperçu des meilleures pratiques dont ils peuvent s'inspirer les uns des autres, ainsi que des domaines dans lesquels ils sont à la traîne et doivent donc progresser."*

// SC

**>> Plus d'infos : superliste.be**

Seniors

# Quelles maisons de repos pour demain ?

© Adobestock

**Face au vieillissement de la population, le besoin de places en maison de repos est appelé à augmenter de manière exponentielle. Pourtant, entrer dans ce type de structure reste pour la plupart d'entre nous une perspective rédhibitoire. Existe-t-il des alternatives ? Comment favoriser des structures qui soient d'abord et avant tout des lieux de vie ?**

**Les personnes âgées représentent une part croissante de notre société :** si les plus de 65 ans représentaient 9 % de la population en 1960 dans les pays de l'OCDE, ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 17 % et devrait atteindre 25 % en 2050. Dans trente ans, une personne sur dix aura plus de 80 ans ! Cet allongement de l'espérance de vie est aussi lié à l'augmentation de certaines maladies chroniques et parfois à des situations de dépendance nécessitant des soins ou services spécifiques. Si des structures alternatives comme les logements adaptés, les habitats groupés et intergénérationnels ou les villages Alzheimer commencent à se développer, le secteur institutionnel de soins de longue durée "classique" est frappé d'une image toujours plus négative. *"Les futures générations ne veulent pas d'un modèle qui laisse peu de place a la liberté individuelle"*, souligne Stéphane Adam, professeur de psychologie du vieillissement à l'ULiège, dans son récent essai *Maison de repos, maison de vie ?*. Il y appelle à un changement de culture pour que, face à la médicalisation croissante, les maisons de repos s'affirment avant tout comme des lieux de vie, plus proches du "comme à la maison" que du "comme à l'hôpital".

> *"Les futures générations ne veulent pas d'un modèle qui laisse peu de place a la liberté individuelle"*, souligne Stéphane Adam, professeur de psychologie.

**En Marche : Dans cet ouvrage, vous pointez le déséquilibre d'une approche qui, au sein des maisons de repos, privilégie la santé physique (soins/hygiène/sécurité) au détriment de la santé mentale (bien-être/qualité de vie/auto-détermination).**

**Stéphane Adam :** Quels que soient notre culture, notre éducation, notre niveau socio-économique, nous cherchons à avoir le contrôle sur nos vies. L'auto-détermination est un critère pertinent pour une bonne qualité de vie, mais aussi une vie longue et en bonne santé. Or le regard institutionnel et sociétal porté sur le vieillissement a souvent amené à diminuer cette auto-détermination chez les aînés. Les études montrent que le sentiment de contrôle qu'on peut avoir sur sa vie diminue avec l'âge. La recherche du soin à tout prix amène à une démarche très hygiéniste et sécuritaire. On a pu l'observer pendant la crise sanitaire : pour des raisons d'hygiène et de sécurité, on a réduit nos libertés et diminué le contrôle que nous avions sur nos vies, avec pour conséquence une augmentation drastique des problèmes de santé mentale. Ce qu'on a vécu pendant la première vague du Covid à titre privé, c'est ce que connaît une personne âgée en institution.

**E.M. : Or la santé mentale a elle-même un effet sur la mortalité…**

**S.A. :** Dans les institutions, quand on enlève aux personnes âgées du contrôle sur leur vie, soit elles s'éteignent et se laissent mourir, soit elles essaient de s'extraire et de reprendre le contrôle. C'est comme avec le vote : si on pense que ça ne sert à rien, que c'est "tous les mêmes", soit on ne va plus voter, on ne donne plus son avis et on "s'éteint", soit on enfile des gilets jaunes et on se rebelle…

**E.M. Au Danemark, il est interdit de construire de nouvelles maisons de repos, avec pour conséquence le développement de logements adaptés et de plus petites structures composées d'appartements. Pourrions-nous envisager un tel scénario en Belgique ?**

**S.A. :** Plutôt que d'avoir un gros bâtiment de 150 personnes, au Danemark, on a en effet plusieurs bâtiments de 15 personnes proches les uns des autres et qui permettent quand même d'organiser des soins, des services d'accompagnement, des repas etc. mais avec une atmosphère plus proche du "comme à la maison" que du "comme à l'hôpital". Si on me demande mon idéal, ce serait en effet de raser les maisons de repos… Mais cet idéal est impossible à réaliser. L'enjeu est plutôt de faire évoluer le système grâce à un certain nombre de réformes sériées dans le temps. Ce qui m'inquiète, c'est qu'en Belgique, on permet toujours la construction de nouveaux bâtiments sur un modèle "hôpital". Dans le secteur du handicap, si on construit une nouvelle institution, les autorités et entre autres l'AViQ vérifient désormais les plans et veillent au respect d'un cahier des charges. Si on ne le fait pas pour les maisons de repos, on continuera d'avoir des modèles architecturaux avec de longs couloirs…

**E.M. Vous plaidez aussi pour un changement de culture au niveau de l'encadrement qui reste très médicalisé, avec peu d'éducateurs, d'animateurs, d'assistants sociaux.**

**S.A. :** On sait que pour les résidents qui ont un niveau de dépendance modérée, 14% de la journée est dédié à recevoir un acte technique de soin alors que dans les normes d'encadrement, le soin correspond presque à 100 % du personnel. Il y a donc plus de soignants que nécessaire. Alors oui, le secteur est en souffrance car on manque d'infirmières et d'aides-soignantes, mais si on ramenait cette catégorie de personnel à la hauteur des besoins dans les maisons de repos, cela permettrait de les mobiliser là où cela est vraiment nécessaire.

// PROPOS RECUEILLIS PAR JULIE LUONG

>> "Maison de repos, maison de vie ?" • Stéphane Adam, Manon Marquet & Pierre Missoten • Altura Éditions • 2022 • 100 p. • 18 €

## Des pistes pour améliorer le quotidien en maisons de repos

### 1) Laisser le choix

Autonomie, appartenance sociale et compétence : ces trois besoins fondamentaux définissent notre sentiment d'auto-détermination, c'est-à-dire notre sentiment de pouvoir agir sur nos vies. Une étude réalisée dans une maison de repos (1) illustre bien l'impact de l'auto-détermination sur la santé des résidents. Dans cette étude, le directeur a organisé une réunion avec les résidents pour aborder la philosophie de la maison (aménagement des espaces, organisation de soirées cinéma, etc.). Avec les résidents du premier étage, son discours mettait en avant la liberté de choix (par exemple, le choix de prendre une plante, le choix de la plante) et la responsabilité personnelle (celle de s'occuper de sa plante). Au deuxième étage, son discours prônait l'absence de choix et la responsabilité des professionnels à l'égard des résidents (la plante est imposée aux résidents, le personnel s'occupe de son entretien). Trois semaines après la communication du directeur, les résidents du premier étage se sentaient plus heureux et étaient plus actifs. Une réévaluation de la situation après 18 mois a montré que seuls 15 % des résidents du premier étage étaient décédés. Au deuxième étage, ce chiffre atteignait le double.

### 2) Tomber la blouse blanche

La blouse blanche est un code qui s'est imposé dans les maisons de repos qui ne sont pourtant pas des hôpitaux… Or, dès qu'une personne entre en contact avec un interlocuteur vêtu d'une blouse blanche, sa pression artérielle augmente. C'est le fameux "effet blouse blanche" ! Mais on sait moins que le port de l'uniforme impacte aussi les performances cognitives des personnes âgées : une étude (2) a montré qu'elles réussissent moins bien les évaluations de mémoire quand elles passent un test avec un interlocuteur en blouse blanche, contrairement à celles qui passent le test avec un interlocuteur habillé en civil. Le comportement des professionnels est aussi influencé par cette blouse blanche : la porter induit des attitudes qui tendent vers l'aide et les soins et une position plus autoritaire.

### 3) Soigner l'environnement

Le sentiment d'être "comme à la maison" est intimement lié à l'environnement. Au-delà de l'architecture, les aménagements intérieurs, le choix des objets, le rangement ont un impact majeur. La visibilité permanente du matériel évoquant le soin et la dépendance (chariots médicaux, boîtes de gants en plastique et autres lève-personnes) dans les maisons de repos est questionnée par Stéphane Adam. Pourquoi, par exemple, ne pas utiliser un rideau pour dérober le lève-personne à la vue des résidents et des visiteurs ? *"Au supermarché, la manière dont on éclaire les légumes a une influence sur les achats. Et l'usage des caddies en plastique a changé la vie des professionnels, en donnant une atmosphère plus calme dans les rayons tout en poussant les clients à rester plus longtemps et à acheter. Ces codes de la communication non verbale sont très largement intégrés dans le domaine commercial. Nous devrions nous les approprier à des fins altruistes et pour le bien des personnes."*

(1) (1976). "The effects of choice and enhanced personal responsibility for the aged: A field experiment in an institutional setting", Langer, E. J., & Rodin, J., *Journal of Personality and Social Psychology*, 1976
(2) "Is medical environment detrimental to memory? A test of a white coat effect on older people's memory performance", Schlemmer, M., & Desrichard, O., *Clinical Gerontologist*, 2018

## Les maisons de repos en chiffres

La Belgique compte environ 1.500 structures agréées. Les maisons de repos pour personnes âgées (MRPA) et/ou maisons de repos et de soins (MRS) sont publiques (CPAS, Intercommunales), associatives (asbl, mutuelles, fondations) ou commerciales (opérateurs privés). Elles emploient plus de 78.000 équivalents temps plein et hébergent environ 148.000 personnes âgées (8,5 % des personnes de plus de 65 ans). Un rapport récent (1) indique que dans le scénario optimiste (grâce au développement de services à domicile notamment), le besoin en lits supplémentaires en Wallonie serait de 2.594 d'ici 2025, de 4.519 en 2030, et de 11.502 en 2040 ! Ces chiffres seraient trois fois supérieurs dans le scénario pessimiste…

(1) "Les maisons de repos doivent-elles disparaître? La désinstitutionnalisation des aînés est-elle souhaitable ?", Fédération des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie asbl & Brulocalis, 2020

Nouvelles technologies

© AdobeStock

# La digitalisation favorise-t-elle les droits du patient ?

**Il y a vingt ans entrait en vigueur la loi sur les droits du patient. Depuis, le secteur des soins de santé s'est numérisé. Quel impact les dossiers médicaux informatisés et les plateformes de partage de données médicales ont-ils eu sur lesdits droits ? Le point en 7 exemples concrets.**

## 1 Une qualité des soins améliorée

***"Je ne comprends pas en quoi avoir un dossier médical informatisé améliore la façon dont je suis soigné..."***

Votre droit à des prestations de qualité est l'un des premiers articles de la loi sur les droits du patient du 22 août 2002. Pour ce faire, chaque professionnel de la santé (médecins, mais aussi kinés, infirmières à domicile, dentistes, etc.) que vous consultez a l'obligation d'ouvrir, de tenir et de conserver un dossier à votre nom. À cet égard, la digitalisation est une grande avancée pour la qualité, la continuité et le trajet des soins, car elle offre plusieurs avantages. Exemples :

- Une fois encodée dans un système informatique, vos données de santé ne peuvent plus se perdre !
- La multidisciplinarité est favorisée et renforcée, car, sous réserve de votre consentement, vos prestataires de soins ont accès (1) et peuvent échanger des informations de santé vous concernant.
- Au niveau individuel, chaque prestataire, en premier lieu le médecin généraliste traitant, a désormais accès à bien plus d'informations qu'avant. Ce qui lui permet de poser plus vite le bon diagnostic, de choisir les traitements les mieux adaptés, d'assurer un suivi optimal et, le cas échéant, d'individualiser les discours de prévention en fonction de vos facteurs de risques et votre état de santé.

## 2 Changer de médecin plus facilement

***"J'ai changé de gynécologue et je ne veux plus que le précédent puisse encore accéder à mes données !"***

C'est votre droit. La loi de 2002 a consacré l'importance du consentement et le libre choix du prestataire de soins : vous pouvez en changer à tout moment ou demander un second avis médical. Dans ce cas, le dossier informatisé et les plateformes de partage de données médicales (Réseau Santé wallon, Réseau Santé bruxellois, etc.) facilitent les choses. Via ces plateformes ou via le portail masantébel gique.be, vous pouvez aussi empêcher un prestataire en particulier d'accéder à vos données en lui retirant le droit d'accès à votre dossier.

## 3 Protection de la vie privée et des données personnelles

***"Quand j'ai été hospitalisé, on m'a demandé mon accord pour accéder à mon dossier. Cela signifie-t-il que n'importe quel employé de l'hôpital a pu voir de quoi je souffrais ?"***

Non. Quand vous êtes admis à l'hôpital, vous consentez *de facto* à ce que les prestataires de soins qui y exercent puissent provisoirement consulter vos données. À une condition : vous devez avoir un lien thérapeutique avec eux, à un moment ou un autre de votre prise en charge. Un membre du personnel hospitalier qui tenterait d'en apprendre plus sur vous sans raison valable risque le renvoi immédiat pour faute grave ! Et il est facile de vérifier qui a accédé à vos données, chaque connexion étant enregistrée. Cette traçabilité est l'un des avantages de la digitalisation.

Gardez toutefois à l'esprit que vous ne connaissez, ni ne rencontrez, pas toutes celles et ceux qui se penchent sur votre cas : la biologiste qui analyse votre prise de sang, le radiologue qui interprète vos examens, le personnel de la salle de réveil (où vous passez après une anesthésie générale) ou encore le pharmacien hospitalier qui prépare vos médicaments sont autant de personnes qui travaillent dans l'ombre afin de vous offrir une prise en charge optimale. Pour bien faire leur travail, elles doivent avoir accès à vos données de santé. Bien entendu, elles sont soumises au secret médical.

## 4 Filtrer mes informations ?

***"J'ai des problèmes d'alcool ; je n'ai pas envie que tous mes médecins le sachent..."***

Si les patients ont le droit de verser certains documents à leurs dossiers, ils n'ont en revanche pas facilement la possibilité de modifier, supprimer ou cacher certaines informations y figurant. *"Sur ce point, il peut y avoir un conflit entre la volonté du patient et les prestataires de soins,* explique Me Jean Herveg, avocat au Barreau de Bruxelles et chercheur en droit à l'UNamur. *Les médecins et les hôpitaux s'opposent à la suppression de données de santé. Et pour cause : elles sont parfois vitales. L'alcool et les stupéfiants, par exemple, peuvent interagir avec certains médicaments, au point parfois d'entrainer de sévères effets secondaires..."*

## 5 Surveiller les assurances

***"Je viens de contracter un emprunt pour acheter une maison. L'assurance-décès à laquelle je dois souscrire ne risque-t-elle pas d'être plus chère ou, pire, de m'être refusée à cause du cancer que j'ai eu il y a dix ans ?"***

Que des assurances – grâce notamment aux médecins qui travaillent pour elles – puissent prendre connaissance de vos données médicales et s'en servir à votre détriment n'est pas une vue de l'esprit. Ce n'est pas autorisé et, en Belgique, les praticiens qui s'y aventureraient s'exposent à des sanctions telles que la radiation de l'Ordre des Médecins. Mais en pratique, techniquement parlant, c'est possible. De même que la crainte de voir un jour certains "mauvais" comportements santé être sanctionnés via des réductions, voire des refus de remboursement. *"Ces risques sont réels et sont déjà documentés, notamment aux États-Unis,* explique Me Herveg. *En Europe, les autorités en ont conscience et veulent empêcher les assurances d'utiliser certaines données de santé du patient. En Belgique, un 'droit à l'oubli' a récemment fait son apparition en droit des assurances. Ces dernières ne peuvent plus tenir compte d'un cancer pour lequel le patient est en rémission depuis au moins 8 ans."*

## 6 Cyberattaques et hackeurs

***"De plus en plus d'hôpitaux sont victimes de cyberattaques. Des pirates informatiques parviennent à accéder et à 'voler' des données de patients. Les miennes sont-elles en sécurité ?"***

Selon la loi de 2002, chaque dossier médical doit être *"conservé en lieu sûr"*. Mais sur ce point, force est d'admettre que le risque zéro n'existe pas... et qu'il n'a jamais existé. À l'époque des dossiers papiers, on n'était pas à l'abri d'un cambriolage, d'un incendie ou d'un dégât des eaux. Si la digitalisation protège désormais les données des sinistres, en revanche, elle pose la question de la cybersécurité.

En Belgique, les dossiers de patients sont conservés sur des serveurs ultra-sécurisés, des sortes de coffres-forts numériques. Mais aussi solides soient-ils, ils ne sont pas inviolables. *"Selon moi, c'est peut-être le seul droit – que le dossier soit conservé en lieu sûr – qui peut être fragilisé par les nouvelles technologies et ceux qui s'en servent de façon malveillante,* estime Me Herveg. *Raison pour laquelle il nous faut davantage de spécialistes en cybersécurité. Or, en Belgique, nous en manquons..."*

## 7 Vers un dossier unique et centralisé ?

***"Où et comment puis-je avoir accès à toutes les données médicales me concernant ?"***

En théorie, conformément à la loi de 2002 et au RGPD (2) vous avez le droit de consulter et même de recevoir une copie de votre dossier – sauf si l'une ou l'autre information pourrait vous nuire (3). Dans la pratique, ce n'est pas si simple. Le portail masantébel gique.be est censé centraliser vos données ou vous diriger vers les plateformes où elles sont stockées. Hélas, le système n'est pas tout à fait au point ! Plusieurs fonctions (comme les déclarations relatives à la fin de vie ou désignant la personne de confiance, par exemple) ne sont pas encore disponibles. De plus, certaines informations de santé manquent, souvent parce qu'elles n'ont pas (encore) été encodées, ou alors elles y sont, mais leur accès est (indûment) verrouillé.

De plus, il n'existe pas de lieu unique et centralisé où se trouveraient tous les dossiers ouverts à votre nom chez vos différents prestataires de soins. Le Dossier de santé intégré belge (BIHR) est à l'étude, mais à cause de la lasagne institutionnelle qu'est la Belgique – où les compétences en matière de santé sont partagées entre les Régions et l'État fédéral – sa création, son financement et sa mise en œuvre restent un grand défi.

*"À l'heure actuelle, le médecin généraliste traitant est probablement la personne qui a accès au plus grand nombre de données médicales vous concernant,* explique Me Herveg. *Mieux vaut passer par elle ou lui pour y accéder."*

// CANDICE LEBLANC

## Que contiennent vos dossiers médicaux ?

- **Le Dossier médical global (DMG)** est tenu par votre médecin généraliste traitant. Il contient vos données administratives, vos antécédents (maladies, interventions chirurgicales, vaccins reçus, allergies, etc.), les rapports des autres prestataires de soins, les examens de laboratoire et un volet réservé au médecin généraliste où il consigne ses propres notes vous concernant.
- **Le résumé médical électronique (SUMERH)** est une synthèse de votre DMG. Il est généré par le logiciel de votre médecin traitant et est (normalement !) disponible sur le Réseau Santé wallon ou bruxellois. Il est particulièrement utile si vous devez être pris en charge dans un service d'urgence.
- **Le Dossier patient informatisé (DPI)** est ouvert à l'hôpital. Il comporte votre identité, vos antécédents, l'histoire et l'évolution de votre maladie actuelle, les données des consultations et hospitalisations antérieures, les résultats des examens, les avis et diagnostics des médecins consultés, les traitements, les informations relatives aux transfusions sanguines ainsi qu'une copie du rapport de sortie.
- **Le Dossier du résident en maison de repos et de soins** doit contenir ses données sociales, médicales, paramédicales et infirmières. Il contient aussi les noms et coordonnées de sa personne de confiance, un rapport sur son état de santé, le plan de soins, de revalidation et d'assistance dans les actes de la vie journalière (établi par l'infirmière en chef), la liste des médicaments prescrits, etc.

Sources : droitbelge.be, SPF Santé publique et mc.be

(1) Tous les prestataires n'ont pas accès à tout, mais seulement aux données jugées pertinentes pour leur pratique. Ainsi, un kiné a accès à moins d'informations qu'un médecin.
(2) Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est le règlement européen qui fixe la façon dont les données personnelles doivent être traitées.
(3) Cette exception est toutefois limitée dans le temps et l'information que votre médecin juge délétère pour vous doit être communiquée à votre personne de confiance.

Ventilation

# Une maison qui respire

**Tout logement a besoin de changer d'air régulièrement. C'est dans l'intérêt de ses occupants, ainsi que du bâtiment. Pour dépolluer l'air ambiant, mais aussi diminuer son taux d'humidité. Comprendre comment cela fonctionne permet de faire de meilleurs choix de consommation.**

© Adobestock

**La qualité de l'air intérieur dépend des matériaux choisis pour aménager et meubler la maison,** ainsi que des produits d'entretien et des appareils que l'on utilise (voir l'article "À la chasse aux pollutions intérieures" dans le numéro précédent). Il est toutefois impossible d'éliminer toute source de pollution. Que faire pour se débarrasser des mauvaises odeurs, des gaz de combustion et autres résidus nocifs ? Aérer, pardi !

Renouveler l'air permet de chasser les substances polluantes ou toxiques, mais aussi de réguler le taux d'humidité dans un logement. Outre la respiration et la transpiration de ses habitants, la douche, la lessive, la vaisselle ou la cuisine génèrent quotidiennement des vapeurs d'eau. *"L'humidité de l'air n'est pas en soi un problème pour l'être humain, qui est composé lui-même de 70 % d'eau en moyenne,* rappelle Étienne Delooz, biologiste, éco-conseiller et responsable de projet Santé-Habitat chez Espace Environnement. *Mais pour les bâtiments, c'en est bien un ! L'humidité génère de l'inconfort, de la condensation et favorise à terme le développement de moisissures."* Lesquelles sont susceptibles d'impacter la santé des personnes sensibles (notamment les plus jeunes) et donner lieu à des allergies ou de l'asthme.

Les problèmes d'humidité peuvent être liés en partie à un défaut d'isolation dans le logement, mais ils sont principalement dus au manque d'aération. *"Deux adultes produisent entre 1,2 et 1,5 litres de vapeur d'eau par nuit. Si l'on n'aère pas correctement une chambre, il ne faut pas s'étonner que des moisissures apparaissent,* met en garde le biologiste. *En l'absence d'un système de ventilation (voir encadré), aérer un peu chaque matin diminue déjà fortement le risque de moisissures."*

> **"Deux adultes produisent entre 1,2 et 1,5 litres de vapeur d'eau par nuit. En l'absence d'un système de ventilation, aérer un peu chaque matin diminue déjà fortement le risque de moisissures."**
> **Étienne Delooz**

### Un bon coup d'air frais

On recommande d'aérer au moins une ou deux fois par jour, pendant 10 à 15 minutes. *"L'idéal est de créer un bon petit courant d'air, si possible,* conseille l'expert de Santé-Habitat. *Pour cela, il faut ouvrir deux fenêtres sur des faces opposées du logement, ainsi que les portes entre les différentes pièces du logement, afin que l'air puisse circuler."* C'est le vent qui va provoquer un mouvement d'air. En fonction de la météo du jour, le renouvèlement de l'air sera donc plus ou moins efficace.

Il est préférable d'aérer tôt le matin, quand la température extérieure est au plus bas, même en hiver. La sensation de froid sera de courte durée car l'air ambiant, une fois l'humidité évacuée, se réchauffera plus facilement. *"Quand on ouvre les fenêtres, l'air extérieur, même s'il est humide, va entrer et se dilater avec la chaleur de la maison. La quantité d'eau dans l'air diminue en proportion. Même s'il pleut, en hiver, l'air venant de dehors sera toujours plus sec que celui qui est évacué"* résume l'éco-conseiller.

Il n'est pas nécessaire de couper le chauffage. *"Avec l'inertie du système, le temps de l'arrêter et de le réenclencher, la perte est minime",* assure Étienne Delooz. *"La température à l'intérieur de la maison va très vite descendre, jusqu'à 8 ou 9 degrés s'il gèle dehors. Mais elle remonte tout aussi rapidement dès que l'on referme les fenêtres. Car la maison agit comme un radiateur et ramène la température intérieure à son niveau initial."*

Mais aérer plus d'un quart d'heure serait contre-productif, car ce n'est plus seulement l'air de la pièce que l'on rafraîchit alors, mais les murs et les surfaces qui perdent de la chaleur. Garder une fenêtre entrouverte en permanence pour assurer le renouvellement de l'air n'est pas recommandé en hiver. Une fois les briques refroidies, la maison ne fait plus office de radiateur naturel. De plus, l'air ne circulera pas ou peu, avec une seule ouverture.

## Des systèmes de ventilation intégrés

L'inconvénient de l'aération, par les fenêtres, est que cela n'a rien d'automatique. C'est à la personne de penser à ouvrir — et fermer — de temps en temps les fenêtres pour assurer le renouvellement de l'air intérieur. Certains bâtiments sont pourvus de dispositifs de ventilation autonomes. Si vous construisez ou rénovez, vous pouvez envisager d'installer ce genre d'appareil. La Région wallonne en accepte deux types :

**> Les systèmes à simple flux, ou extracteurs d'air**

Placés dans les pièces humides (cuisine, salle de bain et buanderie), ces appareils aspirent l'air de ces pièces et le rejettent à l'extérieur. Ce système nécessite la présence, en parallèle, dans les pièces sèches que sont le salon, les chambres etc., de grilles de ventilation aux fenêtres, pour permettre à l'air extérieur de rentrer. À proximité d'une de ces grilles de ventilation, on peut sentir le flux d'air froid. *"Si cela vous gêne, éloignez-vous dans la mesure du possible, mais évitez de fermer la grille"*, avertit Étienne Delooz.

**> Les systèmes à double flux**

Ils sont constitués de bouches d'apport d'air et de bouches d'extraction, qui permettent de tirer l'air vicié hors de la maison tout en y faisant pénétrer l'air extérieur. Cet air frais se réchauffe rapidement une fois qu'il pénètre la maison. Il y a donc peu de déperdition de chaleur. En revanche, si l'on bouche l'arrivée d'air, c'est tout l'équilibre du système qui est rompu. Certains de ces dispositifs sont équipés d'un échangeur thermique : ils récupèrent la chaleur de l'air sortant pour la réinjecter dans l'air entrant. L'air entrant est ainsi moins froid. À défaut de disposer d'un de ces systèmes mécaniques, aérer de façon manuelle doit devenir une routine.

## Changer de système de chauffage ?

Aérer est également indispensable lorsqu'on utilise un système de chauffage sans évacuation d'air (par exemple, un poêle à pétrole). *"Dans ce cas, non seulement l'appareil va prendre l'oxygène de la pièce, mais il va relâcher ces gaz de combustion dans la pièce, s'il n'y a pas de cheminée,* avertit Étienne Delooz. *Notamment du dioxyde de carbone, qui n'est pas très toxique en soi, mais qui peut engendrer un mal-être, une forme d'apathie. De plus, cela va humidifier l'air intérieur car la combustion produit de la vapeur d'eau."*

Un tel système de chauffage peut être avantageusement remplacé par un poêle à ventouse. Ce type d'appareil présente l'avantage de ne pas impacter la qualité de l'air intérieur, explique l'éco-conseiller : *"Un poêle à ventouse dispose d'une unique cheminée pour la prise de l'air extérieur et l'expulsion des fumées de combustion. Il ne va pas puiser l'air nécessaire à la combustion à l'intérieur du logement mais à l'extérieur. Il n'y a pas d'échange d'oxygène, ni de $CO_2$, ni d'humidité entre la chambre de combustion du poêle et l'air intérieur."*

En Région wallonne, les primes Mebar (ménages bas revenus), gérées par les CPAS, permettent l'installation de poêles à ventouse (1). En Région bruxelloise, le crédit ECORENO du Fonds du Logement (voir l'article en page 11 de l'édition bruxelloise, dans le précédent numéro d'*En Marche*) offre un taux de 0 % aux ménages dont les revenus ne dépassent pas un certain montant, pour le financement de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique d'un logement (2).

(1) Plus d'infos sur wallonie.be (taper "Mebar" dans la barre de recherche)
(2) Plus d'infos sur environnement.brussels (Services et demandes > Primes et aides financières)

### Rien ne sert de chauffer sans aérer

Aérer brièvement une ou deux fois par jour peut par ailleurs aider à faire des économies de chauffage ! *"Je me souviens d'une voisine de 85 ans qui vivait seule dans un petit deux-pièces,* raconte Étienne Delooz. *Quand on entrait chez elle, en hiver, on avait l'impression de pénétrer dans une serre du jardin botanique. Elle avait froid, donc elle chauffait ! Elle n'ouvrait pas les fenêtres. L'air se chargeait d'humidité chaque fois qu'elle faisait la vaisselle ou une petite lessive, ou après la nuit."* L'humidité tend à s'évaporer, mais ce processus consomme de la chaleur, notamment… la chaleur corporelle (on transpire). La petite dame prenait donc froid, et chauffait davantage encore. *"J'essayais de négocier,* poursuit Étienne Delooz : *'Tu n'ouvrirais pas un peu les fenêtres ?' 'Non, tu es fou, il fait froid !' Il y avait tout de même 25 degrés chez elle ! Finalement, elle enfilait son manteau et nous ouvrions les fenêtres durant un quart d'heure pour ventiler un bon coup. Ensuite, elle avait soudain trop chaud… Parce que quand l'air est sec, à 25 degrés, on a chaud ! Elle ramenait alors la température à 21. Non seulement elle faisait des économies mais en plus, son confort s'était amélioré !"*, conclut l'éco-conseiller.

> **"Quand on entrait chez elle, en hiver, on avait l'impression de pénétrer dans une serre du jardin botanique. Elle avait froid, donc elle chauffait ! Elle n'ouvrait pas les fenêtres. L'air se chargeait d'humidité…"**
> **Étienne Delooz**

Par mesure d'économie, on peut être tenté de garder les chauffages éteints dans les pièces moins occupées. Ce n'est pas forcément un bon calcul, selon l'expert de Santé-Habitat, car l'excès d'eau dans l'air va toujours se déposer aux endroits les plus froids. *"Certaines personnes ne chauffent pas dans les chambres. Même s'il n'y fait que 12 degrés pendant l'hiver, elles assurent ne pas avoir froid. Le problème,* indique Étienne Delooz, *c'est que si les murs et les surfaces descendent à cette température, le seuil de condensation diminue également. C'est-à-dire qu'avec un moindre niveau d'humidité, il y aura déjà de la condensation, et donc un risque accru de moisissures."* Pour cette raison, il est bon de chauffer un minimum (15-16 degrés) dans toutes les pièces afin d'éviter de créer des zones froides dans le bâtiment.

*"Cependant, chauffer coûte, et tout le monde n'en a pas les moyens"*, reconnaît l'éco-conseiller. Le principe essentiel reste d'évacuer un maximum l'humidité en ventilant régulièrement. Car essayer de réchauffer un air trop humide est plus énergivore. Mieux vaut commencer par l'évacuer en ouvrant grand les fenêtres pendant un quart d'heure, même l'hiver. Moyennant ces conditions, il n'est plus nécessaire de chauffer autant pour obtenir une température ambiante agréable. Et du même coup, l'air que vous respirez chez vous sera plus sain !

// AURELIA JANE LEE

# PETITES ANNONCES

## COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

### Grille tarifaire selon la rubrique :

**Rubriques :** Matériel - Mobilier - Emploi/Services - Auto/Moto - Divers - Location (recherche d'un logement) : **12,50 EUR/parution. Rubriques :** Villégiature – Immobilier – Location (mise en location d'un logement) : **20 EUR/parution.**

### Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne :

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales et en indiquant la rubrique désirée. Les annonces ne doivent pas dépasser 190 caractères, espaces compris. Au-delà, elles seront recoupées par nos soins.

**ATTENTION NOUVEAU NUMÉRO DE COMPTE.**

2. Effectuez votre virement ou versement sur le compte IBAN : **BE85 0689 4311 9206** au nom des Éditions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
3. Envoyez votre annonce en joignant votre **vignette jaune** ainsi que **la preuve de votre paiement** au Service des petites annonces - En Marche - 579 chée de Haecht, BP 40 - 1031 Bruxelles ou par fax : 02/246.46.30 ou par courriel à enmarche@mc.be – tél : 02/246.46.27

### Dates ultimes de rentrée des annonces :

Le **mercredi 14 décembre** pour l'édition du **5 janvier**.
Le **vendredi 6 janvier** pour l'édition du **19 janvier**.

**Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve du paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs. Le journal *En Marche* se réserve le droit de ne pas éditer une annonce qui ne serait pas conforme à l'esprit de l'organisation MC.**

## # Auto

Av: cse. décès, voiture Panda, 5 portes, +/- 100.000kms, prix : 3.000€, sans discuter. 0487-77.16.87 après 20h. (A57187)

Av. : 4 pneus hiver, Kleber Krisalp HP2, 185/65 R14 + 4 enjoliveurs, jantes en fer, très bon état, 100€. 071-72.71.41. (A57205)

## # Divers

Achète ttes. antiquités, tableaux, mobilier, tapis, horlogerie, faïence, porcelaine, livres, Val St Lambert, fourrure, bd, argenterie, bronze, objets de vitrine, cartes post., photos vin. 0478-54.81.79 Pircard Vincent. (DI55913)

Achète tous bijoux en or, argent, fantaisies, perles, broches, gourmettes, boucles d'oreilles, épingles cravates, bagues montées d'une pierre précieuse ou semi précieuse, ttes. chaînes et chaînettes voir sur : antiquites thudiennes.com (DI55914)

Achète montres ttes marques, Oméga, Longine, Rolex, Patel, Breitling, Tag Heur, Chanel, Tissot, Rodania, Hermès, Jaeger, LeCoultre, Gousset, tous chronomètres. 0478-54.81.79. (DI55915)

Achète ttes marques de sacs à main, Delvaux, Hermès, Chanel, Vuitton, Dior, Cartier, Guess, Longchamps, Gucci... plus ts. vêtements de marque, me déplace ds. tte. la Belgique. 02-520.29.39. (DI55916)

Achète paires de lunettes de marque ainsi que lunettes de soleil, également monocles, longues vue, jumelles, microscopes et tt. objet ayant attrait à la vue. 0478-54.81.79. (DI55951)

Achat tous anciens objets religieux, tableaux, images, missels, chapelets, icônes, etc ... 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57016)

Achat bijoux (ambre, corail, perles, camée, marcassite, or, argent, plaqué or, anciens fantaisie ...), montres à gousset et bracelets ttes. marques. 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57017)

Achat anciens appareils photos, anciennes photos, cartes postales, livres. 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57018)

Achat tous objets en étain, métal argenté, argent. 02-380.91.20 – 0485-54.35.85. (DI57019)

Collectionneur recherche objets ethniques (tableaux, statues, meubles, bijoux, objets divers,..) de divers pays (Afrique, Asie,..) et objets de curiosité. 0472-91.13.98. (DI57139)

Professionnel recherche, lustres, luminaires et appliques, design, anciennes, vintage, services verres, à café et à thé (métal argenté, porcelaine,..), couverts en métal argenté. 0472-91.13.98. (DI57140)

Prof recherche rapidement, colliers de perles, anciens billets de banque, anc. actions, vieilles cartes géographique, Atlas, photos historiques, déplacement dans toute la Belgique sans engagement. 0472-91.13.98. (DI57154)

Charbon, bois de chauffage coupé +/- 50cm, vélos, tondeuses à retaper. 0487-77.16.87 après 20h. (DI57188)

Av.: collection complète Telecard RTT, Belgacom, Landis et Gyr + étranger + cartes tél. diverses. 0472-46.57.82. (DI57189)

Pascal Karp, watches expertise achète votre montre même cassée au plus haut prix, déplacement à votre domicile ou à la boutique sans rdv, 30 rue. de l'enseignement à 1000 Bruxelles. 0492-17.46.81. (DI57190)

Achète montres modernes ou anciennes même cassées au plus haut prix, Omega, Longines, Rolex, Jaeger LeCoultre, etc... chronographe, montre simple, montre de poche, déplacement à votre domicile ou à la boutique sans rdv, 30 rue. de l'enseignement à 1000 Bruxelles. 0492-17.46.81. (DI57191)

Achète livres et objets d'aviation (y compris affiches, maquettes et objets Sabena), déplacement à votre domicile. 0498-05.19.80. (DI57192)

Av: tapis de sol salon, 170/240cm, gris motifs bordeaux, quasi neuf (Fontaine Beauvois), envoi photos par gsm, 150€ à discuter. 0477-44.18.50. (DI57193)

## # Emploi/service

Réparation de machines à coudre et surjeteuses, Bernina, Pfaff, Elna, Singer, etc. me rend à domicile. 0471-08.58.33 après 19h - 071-66.78.65. (EM57106)

Dame 80a., en super forme, cherche hébergement comme dame de compagnie dans famille à Namur ou Brabant wallon. 0472-31.49.72. (EM57204)

## # Immobilier

Cherche une maison ou un appartement à acheter en rente viagère. 0478-54.81.79. (IM55950)

Sud de la Bourgogne (Charolais), maison saine en 2 apparts. ou gîtes de 2 ch., proche Charolles, Paray-Le-Monial, Morvan, face plan d'eau, halte nautique, rénovée, confortable, habitable de suite, 136.000€. 081-74.65.59. (IM57179)

## # Location

Al.: appart. à Courcelles, rdch., 80m2, pr. 1 ou 2p., 1ch., 560€ hors chges., 2 mois de caution, cuis. équip., liv., sdb, mblé, salon, sàm., chauff. gaz. locappart3@hotmail.com – 0486-03.45.47. (LO57194)

## # Matériel

Av.: faut. pliable c/valise à roulettes, élect. ou manuel, batterie Lithium, état neuf, à discuter + fauteuil releveur 2 moteurs, revêtement accoudoir gauche à remplacer, moitié prix + chaise percée neuve, protections L l, super. 082-22.56.97. (MA57158)

Av.: toilette portable marque Camping Gaz, jamais servi, max. 130kg, H.41cm, chasse d'eau, confort, 50€, 2 matelas autogonflants 7cm, confort, excellent état, 15€- les deux. 0473-57.34.00. (MA57178)

Av.: radiateurs Desco Uni 8, neufs, plusieurs modèles, prix à débattre. 0497-86.55.30. (MA57181)

Av.: suite décès, 1 lit électr., matelas anti-escarres et perroquet (2019) 700 € + 1 fauteuil roulant électr. Esprit Ation 4, 700 € + 1 faut. roulant Confort Rea Azalea Assist, 400 €. 0498-26.27.69. (MA57195)

Av.: scooter Travel Scoot, le + léger et le + compact des scooters PMR, prix: 900€, neuf: 2.700€, potence sur pied excellent état, 100€. 0498-39.57.89. (MA57197)

Av.: siège électr. de baignoire entrée-sortie, accumulateur gardant réserve pour sortie, recharge sur prise séparée, bon état de fonctionnement, achat : 2.500€ (1an), vendu : 1.000€ car dble. emploi. 0497-70.55.33. (MA57202)

Av.: table d'examen électr., 700€, meuble métall. électr. L2m, 1.500€, podoscope à lumière tangentiel, 300€. 0475-86.78.02. (MA57203)

## # Villégiature Belgique

Westende-Bad, luxueux appt. 2ch., 4-5p., situé à prox. centre et mer, endr. calme, 2e ét., asc., belle vue, 2 balcons sud, grd. conf., wifi, w-e., sem. ou quinz. 0479-53.55.67. (VB56059)

Coxyde, vue imprenable sur mer à 30m, 2 appts. spacieux, tt. conf., wifi, poss. communiquer, 3ch (6/8p) et 2ch (5/9p), gde terr. sud, jard. cl., pkg priv. 0475 – 42.98.22- www.ladunette.be (VB57092)

Coxyde, appart. 5p., 2ch., sdb., wc., cuis., liv., 30m digue, côté soleil, tt. conf., tv Télénet, dvd. 0473-69.94.34 – 04-370.15.63. (VB57165)

Coxyde, St-Idesbald, part. loue villa, tt. conf., jard. sud, wifi, 4ch., 2 sdb., 2 wc, w-e., sem., Noël, carnaval. 0499-52.23.88 (par sms) ou mail : hennicos@gmail.com (VB57185)

La Panne, appart. 4p., très bien situé, au centre (ts. comm. à prox) et à 50m de la mer, 3e ét. d'un immeuble avec asc., terr. côté sud, àpd : 210€/sem. 0477-82.37.13 - ebarbieux@gmail.com (VB57196)

## # Villégiature France

Vosges, La Bresse, 13km de Gérardmer, appart. 2 à 4p., liv., coin cuis., 1ch + coin mont. avec 2 lits sup., pkg. priv., tb. vue, loc. tte. l'année, du samedi au samedi. 063-67.78.11 – http://chalet23.fr (VF55934)

Bretagne, Plouguerneau, mais. conf., 100m mer, côtes natur., criques sauv., pittor., plages sable fin, air pur, ressourçant, idéal vac. famille ou couple. jpdjon@hotmail.com - 0477-27.65.14. (VF57177)

Martincourt-sur-Meuse (Lorraine Gaumaise France) maison de village rénovée, calme, 300m Meuse, 4-5p., tt. conf., proche magasins, lieux touristiques. dont Orval. 0476-69.75.03 - 0476-92.64.40. (VF57184)

Menton, Côte d'Azur, face mer, plein sud, terr. spacieuse, 4e ét., studio-appt à louer, 2 à 3p., tt. conf., clim., garage possible, cuisine coté montagne, Italie 3km, Monaco 7km. 068-28.25.75 ap.19h. (VF57186)

Roquebrune, Cap-Martin, appt. 2ch. à 70m mer, confort, pkg., avril, 1e ou 2e qz de mai, 1e ou 2e qz de juin ou du 17 juin au 8 juillet. 0478-25.86.19. (VF57199)

Roquebrune, Cap-Martin, studio 2p. avec jardin et parking, diverses périodes, hiver, printemps, été. 0478-25.86.19. (VF57200).

## # Villégiature autre pays

Albir, Benidorm, appart. 2ch.+ 2sdb., gd. liv., terr. ferm., tv + chaîne, pisc., asc., gar. dominiquewaguemans@gmail.com – 0034-616.134.216. (VA57129)

Almunecar + Benidorm, promo. appt. vue mer, 1ch., tv, terr. sud, micro-ond., juin et sept.: 575€/m, oct. à mai : 525€, juill.-août : 890€/m et 650€/qz. poss. loc. à l'année, pisc., pkg., phot. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (VA57163)

Esp. Villafortuny (Cambrils), àl., bel appt. rénové, rdch., conf., 6p, à qques pas de la plage, 3ch., 2sdb, cuis. équip. avec pte.terr., l-ling., gd. balcon devant/parc privé, mai-juin-sept.: 1.000€/mois, juill-août : 1.050€/qz., doc. dispo. 03-651.63.57 - 0477-65.55.16. (VA57198)

**en marche**

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ✆ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - enmarche.be

FSC www.fsc.org MIXTE Issu de sources responsables FSC® C022211

ÉDITRICE RESPONSABLE : Elisabeth Degryse, chaussée de Haecht 579 BP 40, 1031 Bruxelles

RÉDACTRICE EN CHEF : Sandrine Warsztacki - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Julien Marteleur - Aurelia Jane Lee - Sandrine Cosentino - Soraya Soussi - Candice Leblanc - COMMUNICATEURS EN REGIONS : Brabant wallon : Élise Piraux - Bruxelles : Charlotte Bosquée - Hainaut oriental : Étienne Mathues - Hainaut Picardie : Loïc Hovine - Liège : Céline Soudant - Luxembourg : Annelise Nanquette - Namur : Alix Marcon - Verviers : Anne-Laure Mignot, Friedhelm Keller - AGENDA : Anne-Marie Jadoul - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - MÉDIAS ONLINE : Nadège Salveniac – Roxane Rihoux - MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Olagil sprl.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 420.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1ers et 3es jeudis du mois (1er jeudi du mois en juillet).

IMPRIMERIE : Coldset Printing Partners, Beringen-Paal.
ROUTAGE : Atelier Cambier, Zoning industriel, Première Rue 14 - 6040 Jumet.

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Harcèlement scolaire

# Regarder, parler ou se taire

**Au moins un enfant sur dix serait touché par le harcèlement scolaire. Moqueries, violences morales ou physiques, actes délibérés et répétés, le harcèlement existe dans tous les milieux et il dépasse aujourd'hui l'école avec l'utilisation des réseaux sociaux. En parler reste le meilleur moyen d'amorcer un changement.**

© AdobeStock

***"C'est la première fois que je viens dans une école où il n'y a pas de harcèlement."*** Thomas Delvaux commence son spectacle "C'était pour rire" devant quatre classes de première secondaire au Collège Saint-Michel à Etterbeek. Cette petite phrase n'est pas si anodine car elle renvoie au refus de certains établissements de regarder la réalité en face. Parmi les formes de mal-être à l'école, le harcèlement est la plus courante chez les adolescents. En 2018, le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement étaient plus répandus en fin de primaire que dans le secondaire, selon l'enquête "Comportements, bien-être et santé des élèves" menée par le Sipes (1) auprès des élèves scolarisés de la 5e primaire à la 7e secondaire en Belgique francophone. Un élève de 5e et 6e primaire sur dix a déclaré être victime de harcèlement à l'école et 2 % de cyber-harcèlement, tandis que respectivement 5 % et 1,5 % des élèves du secondaire en étaient victimes.

Après quatre ans et près de 400 représentations derrière lui, Thomas Delvaux maitrise les codes pour attirer l'attention du public scolaire et il n'hésite pas à interpeller les élèves de manière directe. Son spectacle met en scène quatre profils de jeunes : Kimberley, une jeune fille qui vit au travers de son écran ; Aldo, le fan de foot à qui personne n'ose dire non ; Pascal ayant une maladie dégénérative de la vue et souffre-douleur d'Aldo et enfin, Doudou, subissant des moqueries sur sa couleur de peau et son mode de vie. Le personnage de Kimberley apostrophe une jeune fille du public sur ses cheveux et une autre sur sa tenue vestimentaire. En début de spectacle, les rires accompagnent les vannes lancées par le comédien. *"Un peu de harcèlement dans votre vie pimentera votre quotidien"*, essaie de convaincre Pascal, le plus timide de la bande.

## Relation triangulaire

Pour Emmanuel Debecker, pédopsychiatre à l'UCLouvain (2), le harcèlement en milieu scolaire se définit comme un comportement agressif, intentionnel et répétitif à l'encontre d'un enfant qui ne parvient pas à se défendre efficacement. Il se caractérise donc par des violences répétées souvent peu visibles aux yeux des adultes.

Un autre élément très important doit être pris en compte. Dans le livre "Harcèlement et brimades entre élèves, la face cachée de la violence scolaire" (3), Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette s'attardent également sur le rôle des pairs dans la constitution de ce harcèlement : *"Il se distingue des autres formes de harcèlement – comme celui existant dans le cadre professionnel ou familial – par le fait qu'il est presque toujours un phénomène de groupe. [...] La présence du groupe semble même être l'une des conditions nécessaires à son existence."*

*"Toi qui es à côté, tu es témoin, tu es spectateur"*, répète Thomas Delvaux dans son spectacle "C'était pour rire". Le public devient, malgré lui, témoin des remarques racistes de Pascal envers Doudou ou des insultes machistes d'Aldo envers Kimberley. Mais les jeunes spectateurs s'opposent aussi à Aldo lorsqu'il leurs demande de le soutenir face aux accusations de Pascal. Alors Aldo s'énerve : *"C'est quoi ce collège de merde !"* Un jeune du premier rang se lève, prêt à en découdre, alors que ses copains le rattrapent par la veste. *"Le but de mon spectacle est de les faire réagir et j'ai vraiment cru que ce jeune allait régler son compte à Aldo, car le personnage provoque le public tout au long du spectacle,* confie Thomas Delvaux. *Il arrive aussi que certains élèves quittent la salle car les propos font trop écho à leur réalité."*

La conseillère principale en éducation (CPE) du Collège Saint-Michel, Julie Stasse, insiste : *"Le spectacle permet aux élèves de se rendre compte de l'impact des mots sur leur personne."* En forçant le trait des personnages, le comédien, seul en scène, aborde les différentes formes de harcèlement : les violences verbales et physiques, le racket, le racisme, le cyberharcèlement.

## De la prévention et des interventions

La prévention est importante et le spectacle proposé par Thomas Delvaux est un outil parmi d'autres pour parler de cette thématique et révéler certains non-dits. Mais lorsque la parole se libère, il est primordial que les victimes sentent qu'elles sont soutenues et qu'il y a des actes forts de la part de la direction pour régler la situation. *"Il y a une injonction très forte à agir qui pèse sur les profs. Mais nombreux sont celles et ceux qui ne savent pas comment intervenir, faute de formation"*, précise David Plisnier, coordinateur du centre de référence et d'intervention sur le harcèlement à La Louvière, dans un article du Ligueur (4). *"Dans l'école, c'est tolérance zéro,* assure Julie Stasse, CPE au collège Saint-Michel. *Je fais des formations et j'ai des outils parfois opposés. Un va prôner la médiation et l'autre pas du tout car cela peut mettre les élèves dans des positions compliquées. Je dois m'adapter à chaque situation et il n'y a pas d'outil parfait. Je fonctionne aussi avec mon feeling et j'utilise souvent la médiation car je constate que cela fonctionne dans de nombreux cas."*

// SANDRINE COSENTINO

**>> Plus d'infos : Spectacle "C'était pour rire" écrit par Bou Bounoider et joué par Thomas Delvaux • de la 5e primaire à la 3e secondaire • 45 minutes + 15 minutes de questions-réponses • thomasdelvaux.be/cetait-pour-rire • 0476 57 52 30**

(1) sipes.esp.ulb.be/publications
(2) "Le harcèlement scolaire : un phénomène maltraitant particulier", Emmanuel Debecker, Acta Psychiatrica Belgica, 2019
(3) "Harcèlement et brimades entre élèves. La face cachée de la violence scolaire", Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette, Fabert éditions, 2010
(4) "Harcèlement scolaire : au bout du tunnel, une éclaircie, Clémentine Rasquin", Le Ligueur, 26 octobre 2022

## Film

### >> Un monde

Quand Nora entre en primaire dans une nouvelle école, elle a peur de ne pas s'intégrer au groupe. Mais c'est à autre réalité qu'elle devra faire face : au harcèlement de son grand frère. Elle assiste avec stupéfaction aux violences physiques et morales répétées sur Abel. Elle essaie de prévenir des adultes mais la situation s'aggrave. Elle est bouleversée par cette situation, parfois en colère, et confie à son institutrice : *"Quand on aide, ça empire..."*

Les scènes se déroulent exclusivement à l'école et il y a peu d'interventions des adultes. La caméra est à hauteur d'enfant, ciblant les personnages principaux et utilisant le flou pour le reste du plan. En se focalisant sur la réalité de Nora et non pas sur l'enfant harcelé, la réalisatrice met en avant les conséquences du harcèlement sur l'entourage, la colère ou l'impuissance ressentie et l'impact sur ses propres relations amicales. Au travers du personnage d'Abel, le film révèle les sentiments de honte perçus par les victimes et leur peur de dénoncer ce qui est devenu leur quotidien.

Le monde clos des cours d'école est dépeint crûment et avec une certaine violence. Les interventions ratées (et très peu nombreuses) des adultes font réfléchir aux actions réellement efficaces dans ce genre de situation.

**"Un monde" • Laura Wandel • sorti en octobre 2021 • Belgique • 70 minutes • àpd 12 ans**

## Livre

### >> Tout ira bien

Lorsqu'elle réalise qu'elle est dans une chambre d'hôpital, Emma, 15 ans, n'a plus aucun souvenir de ce qui lui est arrivé et est devenue invisible pour les vivants. Grâce au mystérieux Pablo et aux flashbacks dans le temps qui se déroulent lorsqu'elle touche un objet, Emma va reconstruire son passé pièce par pièce, comme un puzzle. Et ce qu'elle découvre n'est pas la vie rêvée d'une adolescente entourée de ses copines. Emma observe également le quotidien violent de son harceleuse Louise. *"Comme s'il lisait dans mes pensées, [Pablo] me murmure une évidence que j'avais occultée : 'Tu sais Emma, ce que Louise et son frère subissent ne déforce en rien ce qu'elle t'a infligé'."*

L'autrice, Elena Tenace, plonge le lecteur dans une histoire à rebondissements où le fantastique se mêle à la réalité. Le harcèlement subi par Emma dans son collège est insidieux : *"Tour à tour, je contemple le reste de mes compagnons de classe. Personne, pas même l'enseignant ne semble perturbé."* Le roman dépeint avec justesse la solitude des victimes, l'impact du travail de sape des harceleurs sur l'amour-propre des harcelés, le désespoir profond qui les poussent à des actes parfois fatals.

**"Tout ira bien" • Elena Tenace • Livr'S Éditions • pour adolescents • 114 p. • 12 €**

## Podcast

### >> Je te crois (saison 2)

Dans cette série française de Double monde, l'auditeur rencontre deux jeunes qui ont été harcelés : Solal, 13 ans, et Hugo, 22 ans. Ils racontent chacun leur histoire mais ils interpellent aussi d'autres protagonistes.

Solal interviewe sa maman sur son vécu. Elle confie : *"Cette impuissance à te défendre m'était insupportable."* Il invite également ses copains à parler de la situation et pose des questions à un responsable d'établissement.

Hugo va à la rencontre d'une psychologue pour comprendre le mécanisme de ce fléau. Elle rappelle les difficultés des jeunes à se confier : *"Tout est fait pour que la victime reste dans le silence."* Elle évoque également comment vivre avec ces cicatrices : *"On apprend à se reconstruire. Se reconstruire, ça ne veut pas dire effacer. [...] Ça veut dire vivre avec, le mieux possible."* Hugo a créé une association pour aider les victimes mais aussi mieux informer et former. Il se bat pour que les politiques soient mieux adaptées à la réalité de terrain.

**"Je te crois" (saison 2) • Double monde création • sorti en octobre 2021 • France • 8 épisodes d'une vingtaine de minutes • open.spotify.com > utiliser la fonction "rechercher"**

éditorial

# Les antibiotiques, un bien commun malmené

Elisabeth Degryse //
Vice-présidente de la MC

**L'antibiorésistance consiste, pour une bactérie, à devenir résistante aux antibiotiques. Ce phénomène a pour conséquence que les antibiotiques deviennent inefficaces et ne peuvent plus soigner certaines infections graves. Cette pandémie silencieuse exige des mesures drastiques.**

Découverts au début du 20e siècle, les antibiotiques ont permis de faire reculer de nombreuses maladies d'origine bactérienne. Mais leur utilisation s'est accompagnée de l'émergence de souches résistantes qui menacent leur efficacité. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la résistance des bactéries aux antibiotiques est l'une des plus graves menaces pesant sur la santé publique mondiale. *"Elle entraîne une augmentation des dépenses médicales, une prolongation des hospitalisations, une hausse de la mortalité (...) et atteint désormais des niveaux dangereusement élevés dans toutes les régions du monde."* L'antibiorésistance est susceptible de compromettre des décennies d'avancées médicales, de pratiques d'interventions chirurgicales, de néonatalogie et de réanimation, de traitements contre le cancer et de greffes d'organes.
De son côté, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies estime que chaque jour en Europe, près de 100 personnes décèdent d'une infection bactérienne non traitable. À l'horizon 2050, l'antibiorésistance pourrait devenir une des plus grandes causes de mortalité dans le monde.

## Un usage excessif et inapproprié

Comparée aux pays limitrophes, la consommation d'antibiotiques chez l'être humain reste élevée en Belgique. C'est le constat fait par l'Agence intermutualiste qui a analysé les données de remboursements de cette catégorie de médicaments jusque juin 2020. Certes, une nette diminution s'est produite depuis 2015 grâce aux campagnes d'information. Mais nous dépassons encore la moyenne européenne. Une étude de la MC montre aussi que la prescription d'antibiotiques a chuté pendant la crise sanitaire (1). Les confinements et règles de distanciation physique ont clairement limité la transmission du coronavirus – pour lequel les antibiotiques sont inefficaces – et d'autres maladies infectieuses. La diminution des recours aux soins de santé a aussi joué un rôle. Mais une fois que les contacts sociaux ont été autorisés, la consommation d'antibiotiques a hélas connu une reprise... Preuve s'il en est de l'importance de poursuivre les campagnes de sensibilisation pour que les antibiotiques soient prescrits uniquement quand il faut, et consommés comme il faut. Le SPF santé publique vient d'ailleurs de relancer une campagne de la cadre de la semaine mondiale pour une bonne utilisation des antimicrobiens (du 18 au 24 novembre). Le site parlonsantibiotiques.be regorge d'informations et répond à toutes les questions que l'on se pose suer le sujet.

## Des antibiotiques donnés aussi aux animaux

Réduire la consommation d'antibiotiques chez les êtres humains est une priorité de santé publique. Mais ce n'est qu'une partie de la problématique de l'antibiorésistance. Les antibiotiques sont aussi beaucoup utilisés pour traiter les infections microbiennes dans les élevages et chez les animaux de compagnie. Par ailleurs, dans certains pays – les États-Unis notamment – des antibiotiques sont administrés à des animaux qui ne sont pas malades mais vivent dans des conditions d'élevage dégradées. Cet usage déviant est particulièrement problématique, comme le dénonce Jean-Yves Madec, directeur scientifique à l'Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) (2). En effet, la majorité des molécules antibiotiques utilisées en médecines vétérinaire et humaine sont les mêmes. Avec le risque que des bactéries résistantes émergent chez l'animal et se transmettent à l'être humain.

## Une industrie peu encline à investir

Face à la résistance des bactéries, la recherche de nouveaux antibiotiques est une nécessité. Pourtant, les entreprises pharmaceutiques ne se poussent pas au portillon. D'une part, cela implique d'importants investissements. D'autre part, les antibiotiques n'ont pas tous un intérêt commercial.
Un système très controversé proposé par le pharma est actuellement discuté au sein de la Commission européenne, comme l'a dévoilé récemment Euronews (3). En échange d'efforts financiers pour trouver de nouveaux antibiotiques, l'entreprise pharmaceutique se verrait octroyer une prolongation de plusieurs mois de l'exclusivité d'un brevet sur un autre médicament plus rentable (par exemple un anxiolytique ou un anti-dépresseur) (sic) ! Les leçons de la crise du Covid sur la toute-puissance de l'industrie pharmaceutiques n'ont manifestement pas été tirées. C'est toujours le profit et non la santé publique qui reste le moteur des discussions...

**Sur le plan politique, nous sommes à la croisée des chemins : les antibiotiques doivent être reconnus comme un bien commun. À ce titre, une stratégie globale doit être mise en en place pour les préserver. L'antibiotique est important non seulement pour soigner les gens mais aussi pour garantir la sécurité alimentaire. Il faut aussi s'assurer que ces médicaments continuent à être produits et restent disponibles sur le marché. La pénurie d'amoxicilline que nous connaissons actuellement n'est tout simplement pas tolérable.**

(1) "Le Covid a fait baisser la consommation d'antibiotiques, mais les chiffres restent élevés", mc.be, janvier 2022
(2) "L'antibiorésistance est une pandémie silencieuse", theconversation.com, 17 novembre 2022
(3) "Recherche de nouveaux antibiotiques : la Commission pourrait suivre un processus jugé scandaleux", euronews.com, 25 octobre 2022

## Lisette : rebâtir une vie choisie

Inspirations EPISODE 6

**Ce mois-ci, Inspirations (le podcast d'*En Marche*) vous donne rendez-vous avec Lisette Lombé, artiste des mots, qui après avoir vécu un burn-out, choisit de revivre comme elle l'entend.**

La fatigue des injonctions liées à la maternité, au couple et au travail a eu raison de Lisette. Après un burn-out en 2015, elle n'a d'autre choix que de réapprendre à s'écouter. Grâce à ses proches et à sa nouvelle voie professionnelle, Lisette rebâtit une vie choisie.
**Pour écouter cet épisode, rendez-vous sur enmarche.be > podcasts ou scannez le QR code ci-contre.**

## Spa Niveze

# Dépaysez-vous à deux pas de chez vous

Séjours & Santé Spa Nivezé nous prenons soin de vous

Venez profiter de magnifiques vacances ou de séjours thématiques au centre Séjours & Santé Spa Nivezé, centre de convalescence et de vacances de la MC. Profitez des promotions suivantes pour les mois à venir.

### Nouvelles périodes 2023

**"Apprivoiser votre diabète de type 2 en 5 jours"**
5 nuitées en pension complète. Ce séjour est destiné aux personnes diabétiques de type 2 mais aussi à leur conjoint. L'objectif : aider les participants, par la pratique, à mieux connaître et gérer leur maladie au quotidien pour une meilleure qualité de vie.
**Prix :** À partir de 488,26 €
(Nous vous renseignons sur le prix exact sur simple demande.)
**Du 12 au 17 mars 2023**
**Du 4 au 9 juin 2023**
**Du 17 au 22 septembre 2023**

### Dernières semaines promos 2022

**Promos "Hiver" :**
Contemplez la nature d'hiver.
Du 9 au 16 décembre 2022 • 434 €

Promos "Noël" & "Nouvel an" : Profitez de notre belle région pour passer les fêtes de fin d'année.
**Du 19 au 26 décembre 2022 • 495 €**
**Du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 • 495 €**

**Le prix** – par personne et par semaine – comprend le logement, la pension complète (trois repas par jour) et les activités programmées.
**Lieu :** Domaine de Nivezé, route du Tonnelet 76 à 4900 Spa
**Réservations :** 087 79 03 13 • 087 79 00 00 • promo@niveze.be

**>> Retrouvez toutes nos promotions ainsi que les mesures sanitaires prises dans le cadre du Covid-19 sur niveze.be**
**Suivez nos animations sur facebook.com/domainedeniveze**

## Ça se passe

### // Discriminations raciales et santé

Le **mardi 13 décembre** de 13h30 à 16h45, un colloque sur le thème des "dégâts des discriminations ethno-raciales sur la santé" aura lieu aux Ateliers des FUCaM. Au programme, des témoignages, des réflexions et analyses de militants associatifs et de chercheurs, ou encore la présentation des résultats de l'enquête qualitative réalisée sur la question par l'asbl Espace Sémaphore. **Gratuit.**
**Lieu :** rue des Sœurs noires 2 à 7000 Mons
**Infos et inscription : 0484 17 53 67 • consultation@espace-semaphore.be**

### // Matinée d'info sur l'autisme

Le Gamp, groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance, organise une matinée d'information sur l'autisme le **jeudi 15 décembre** de 9h30 à 13h30. Elle sera animée par Sophie Carlier, psychologue spécialisée dans le trouble du spectre de l'autisme (TSA). Inscriptions jusqu'au **lundi 12 décembre** à midi. **Prix :** gratuit pour les membres de l'asbl • une cotisation de membre de minimum 5 € est demandée au numéro de compte de l'asbl Les Briques du Gamp (BE25 0015 2490 6482).
**Lieu :** EFP, rue de Stalle 292b à 1180 Uccle
**Infos : 02 672 13 55 • 0471 30 40 64 • communication@gamp.be**

### // Concert de Noël - Liège

RCF Liège et le Chœur Anonymus de Liège vous donnent rendez-vous le **samedi 17 décembre** à 20h pour leur grand concert-événement de Noël. Le chœur dirigé par Philippe Favette est accompagné de la soprano Muriel Bruno, du ténor Vincent Mahia et du pianiste Emmanuel Nicoletti. Une sélection éclectique de chants de Noël, classiques et contemporains, d'ici et d'ailleurs vous attend. **Prix :** 25 € • 15 € • - 12 ans gratuit
**Lieu :** Collégiale Saint-Jacques de Liège, place Saint-Jacques 8 à 4000 Liège
**Infos et réservation avant le mardi 13 décembre : 0495 30 23 85**

### // Concert de Noël-Saint-Hubert

Les Dames de Chœur d'Anloy chantent Noël sous la direction d'Anna Lutomska le **samedi 17 décembre** à 18h. **Prix :** 10 €
**Lieu :** Église Saint-Gilles-au-Pré à 6870 Saint-Hubert
**Infos : 061 61 30 10**

### // Jouer avec Dieu

Le mot "jouet" accolé à "religieux" suscite généralement l'étonnement. Comment peut-on jouer à quelque chose d'aussi sérieux que la religion ? Nous sommes habitués à voir des enfants – le plus souvent des garçons – jouer à la guerre, mais jouer à mimer les rites religieux nous semble incongru, voire blasphématoire... Autels de messe miniatures, soutanes et chasubles pour enfants ou encore jeux de société sur la Bible... L'exposition "Jouer avec Dieu" invite à découvrir le lien qui unit deux mondes a priori éloignés, celui du jeu et de la foi. Elle se déroulera **du vendredi 2 décembre au dimanche 5 mars 2023**, sous le Commissariat scientifique d'Anne Morelli (professeur à l'ULB, historienne belge et spécialisée dans l'histoire des religions).
**Prix :** 6 € • nombreuses réductions
**Lieu :** Musée de la Grande Ardenne, rue Piconrue 2 à 6000 Bastogne
**Infos : 061 55 00 55 • info@piconrue.be**